



Fribourg, le 16 septembre 2015

Consultation Loi sur l'information (adaptation à la Convention d'Aarhus)

Le PS vous remercie pour la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus). Il vous remercie pour la présentation du document, les explications précises et les possibilités proposées pour résoudre les incompatibilités.

Le PS a pris connaissance des deux manières distinctes proposées afin de régler les problèmes d'incompatibilité entre la loi fribourgeoise et la Convention d'Aarhus qu'il faut appliquer :

a) supprimer les principales situations d'incompatibilité avec la convention sans se limiter au domaine de l'information en matière d'environnement. Il serait ainsi renoncer à certaines restrictions du droit d'accès propres à la législation fribourgeoise et qui figurent dans la loi fédérale.

b) régler le problème des incompatibilités uniquement dans le domaine environnemental.

Le PS soutient donc la solution maximale qui consiste à adapter globalement la Linf aux exigences de la Convention d'Aarhus pour tous les documents. Le PS approuve le fait de renoncer à ces restrictions du fait qu'elles posent problèmes au regard de la Convention d'Aarhus mais également à celle de Tromsø que la Suisse ratifiera probablement ; il lui apparaît aussi que les 4 années d'application de la loi fribourgeoise montrent que leur suppression est possible et surtout raisonnable.

Le PS souscrit à la proposition principale notamment eu égard au fait qu'avec ces modifications la loi fribourgeoise rejoint le standard des lois cantonales sur la transparence. Il souscrit pleinement à l'avant-projet puisque l'objectif est d'assurer la plus grande transparence, aussi bien pour les personnes qui désirent accéder à des documents environnementaux que pour les organes de mise en oeuvre. Il n'a pas de remarques particulières à formuler sur les articles.

Avec nos meilleures salutations.

Pour le PSF

Solange Berset - députée

